



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Eric Collomb / Eric Menoud
Prévention de l'endettement des jeunes

P 2083.10

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 15 décembre 2010 (*BGC* p. 2400), les députés Eric Collomb et Eric Menoud invitent le Conseil d'Etat à définir les différents profils de personnes endettées dans le canton de Fribourg, à initier une politique d'éducation, d'information et de sensibilisation destinée aux adolescents et aux jeunes adultes, ainsi qu'à intégrer la thématique du budget et de l'endettement des jeunes dans le cadre de l'instruction secondaire et professionnelle.

Les postulants mettent d'une part en évidence la difficulté pour la population, et pour les jeunes en particulier, de résister aux appels incessants à la consommation. Ils font d'autre part référence à différentes actions de prévention encourageantes entreprises en Suisse ou à l'étranger.

II. Réponse du Conseil d'Etat

L'endettement de la jeunesse est une question récurrente tant au niveau national que cantonal. Sur le plan fédéral, une initiative parlementaire (n°10.518), ayant pour titre « Prévention du surendettement des jeunes », a été déposée en décembre 2010. De plus, en mars 2011, le Conseil fédéral a répondu à une interpellation (n°10.4106) sur le sujet. Le Conseil d'Etat fribourgeois a quant à lui été questionné à ce propos en 2005 déjà (question n° 853.05). Dans sa réponse, il relevait différentes actions mises en œuvre dans le canton ou en passe de l'être, parmi lesquelles le mandat confié par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) à l'association Caritas Fribourg pour la réalisation d'activités de prévention et la mise à disposition d'un service d'assainissement de dettes, ou encore, la création d'un Fonds cantonal de désendettement.

Depuis lors, l'action de Caritas Fribourg s'est poursuivie et renforcée dans le cadre dudit mandat signé en 2006. Cette association propose non seulement une prise en charge des personnes endettées, mais également une formation en matière de désendettement à l'attention des milieux professionnels, des interventions d'information et de sensibilisation et des actions de prévention à l'endettement. Par ailleurs, Caritas Fribourg a créé une Aide à la gestion de budget qui vise l'acquisition et le renforcement des compétences en matière de gestion administrative et financière ainsi que l'amélioration du rapport à l'argent au quotidien. En 2011, l'association s'est vue attribuer un mandat supplémentaire par la DSAS pour la mise en place d'un projet pilote visant la prévention auprès des élèves des écoles professionnelles et des semestres de motivation. En outre, il y a lieu de mentionner IMPULS à Morat, bureau de consultation et de prévention société et emploi.

Par ailleurs, le sujet de l'endettement des jeunes est abordé durant la scolarité obligatoire. Il figure par exemple au programme du cycle d'orientation francophone, au travers du cours à option « Initiation à l'économie » donné en 3^e année. Dans certaines écoles des deux parties linguistiques,

des activités spéciales de nature pédagogique sont également organisées en rapport avec ce sujet, notamment par l'invitation de personnes extérieures venant apporter un témoignage au sein de l'école. Des actions sont de plus entreprises au niveau secondaire du deuxième degré (S2), parmi lesquelles le programme d'étude d'introduction à l'économie et au droit, donné aux élèves de première année gymnasiale et de troisième année d'Ecole de culture générale (ECG), qui comprend plusieurs éléments permettant d'aborder la question de l'endettement.

Le Fonds cantonal de désendettement, accordant des prêts à des personnes physiques, a quant à lui été créé en novembre 2005. Depuis son entrée en vigueur en 2006, quarante personnes ont pu bénéficier d'un prêt accordé par la Commission cantonale de désendettement. Le canton s'est en outre engagé dans la lutte contre le jeu excessif en créant, en 2009, le Fonds cantonal de prévention et de lutte contre le jeu excessif et en instituant une Commission d'utilisation du Fonds chargée d'instruire et de préavisier les demandes de subventions, et également d'élaborer des projets. Sur mandat de la Commission, une analyse des besoins ainsi que des recommandations en matière de jeu excessif dans le canton de Fribourg ont été rédigées. Dès lors, le Conseil d'Etat est à même d'affirmer qu'une politique propre à la question de l'endettement, impliquant plusieurs Directions, est déjà mise en œuvre depuis plusieurs années.

Néanmoins, le Conseil d'Etat partage les préoccupations des postulants vis-à-vis de cette problématique dont les conséquences sur les conditions de vie et l'avenir des personnes concernées sont considérables. En 2011, une étude de la Centrale d'information de Crédit (CIC, banque de données privée des professionnels de la créance) indique qu'un ménage sur cinq (18,9 %), parmi les ménages ayant un crédit en cours, cumulait deux emprunts ou davantage. L'endettement peut être un risque de précarisation et une source potentielle de situations inextricables pour les ménages concernés, raisons pour lesquelles le Conseil d'Etat estime qu'il est judicieux d'évaluer la politique mise en œuvre à l'heure actuelle. Cependant, il est d'avis que restreindre la prévention à la seule catégorie des jeunes, comme le laisse transparaître le postulat des députés Collomb et Menoud, laisserait pour compte le reste des personnes adultes également concernées. Les causes de l'endettement étant multiples, il paraît de plus nécessaire de ne pas se focaliser sur une thématique, comme le jeu excessif par exemple, mais de considérer la problématique dans sa globalité. Sur cette base, le Conseil d'Etat entend analyser la politique actuelle et examiner la nécessité de l'ajuster voire de la compléter par d'autres mesures en tenant compte de l'ensemble de la population. Il y a lieu d'évaluer l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et les caractéristiques spécifiques de chacun des publics concernés. Il s'agit de vérifier à cette occasion, notamment, les moments propices dans le parcours des personnes pour mener ces actions de prévention, ainsi que leurs modalités, pour renforcer encore l'efficacité de la politique développée jusqu'ici. La transversalité du domaine traité par le présent postulat appellera une collaboration interdirectionnelle.

Le Conseil d'Etat vous propose donc de prendre en considération ce postulat, pour lequel il transmettra au Grand Conseil le rapport y relatif dans le délai légal.

Fribourg, le 28 juin 2011